

dienne '67» a permis de désigner des produits canadiens de bonne conception pour la construction, l'ameublement et l'équipement de projets du Centenaire et d'Expo 67. La publicité pour ces produits s'est faite au moyen d'expositions, dans la presse, par la distribution de feuillets descriptifs et par l'édition de deux catalogues *Canada-Design '67* diffusés parmi les acheteurs importants au Canada et à l'étranger.

Les activités permanentes du Conseil comprennent: l'exploitation du *Centre d'esthétique industrielle* de Toronto, lequel est devenu un point de rencontre pour la promotion de cette discipline et des produits bien conçus; le *Répertoire de modèles industriels*, un catalogue de produits canadiens de bonne facture; le *Répertoire national des esthéticiens industriels* qui fournit aux industriels des renseignements sur les dessinateurs-modélistes et les services disponibles au Canada. Un nouveau Centre d'esthétique industrielle sera inauguré en 1967 à Montréal.

**Programme de développement régional.**—Ce programme encourage le développement des régions désignées qui se caractérisent par un chômage élevé et chronique, la lenteur de la croissance économique et de graves problèmes de sous-emploi évalués d'après les faibles revenus des familles non-agricoles. Il existe divers stimulants financiers conçus pour aider les industries de fabrication et de transformation à s'établir ou à s'agrandir dans les régions désignées et notamment l'abattement triennal de l'impôt sur le revenu et les subventions en capitaux pour l'outillage et les constructions nouvelles ainsi que les taux d'amortissement spéciaux sur les machines, l'équipement et les bâtiments nouveaux. L'abattement triennal de l'impôt a cessé d'être applicable le 31 mars 1967.

Le programme s'étend à de vastes régions réparties dans les dix provinces et comprend 65 Centres de la main-d'œuvre du Canada et 16 comtés et divisions de recensement. Environ 16 p. 100 de la main-d'œuvre sont ainsi touchés. Depuis les débuts du programme en décembre 1963, plus de 600 entreprises ont fait connaître leur intention d'agrandir leurs installations ou d'en établir de nouvelles dans les régions désignées et d'y investir plus de 1,250 millions de dollars. Les nouvelles usines devraient assurer plus de 41,000 nouveaux emplois, outre un nombre équivalent d'emplois supplémentaires dans les industries connexes d'approvisionnement et de services.

**Programme pour l'avancement de la technologie.**—En 1965, le ministère de l'Industrie a inauguré un Programme pour l'avancement de la technologie (PAIT) en vue de stimuler la croissance industrielle par l'application des progrès scientifiques et technologiques à la mise au point de produits et de procédés nouveaux ou améliorés. Le programme vise d'abord à aider l'industrie à améliorer sa technologie et de stimuler ses activités novatrices en subventionnant certains travaux de développement qui impliquent un progrès technologique appréciable et qui offriront de bonnes perspectives d'exploitation s'ils réussissent. Le programme PAIT est essentiellement une sorte «d'assurance du développement» par laquelle l'État partage les risques financiers des travaux de perfectionnement avec l'entreprise commanditaire.

Les sociétés canadiennes, particulières ou en groupe, sont admissibles à l'aide en vertu du PAIT pour des projets de développement qui seront exécutés et exploités au Canada. Les entreprises en cause doivent être en mesure d'offrir les ressources et les installations nécessaires à la mise en œuvre des travaux ainsi que pour la production et la vente des produits qui en résultent, aussi bien sur le marché national qu'à l'étranger. Le programme vise à affermir la situation concurrentielle de l'industrie canadienne d'ordre technologique ainsi qu'à créer une ambiance favorable au recrutement des Canadiens les plus qualifiés dans le domaine administratif, scientifique et technique.

Depuis les débuts du programme PAIT, 66 projets de développement représentant un effort financier global d'environ \$25,500,000 ont été entrepris par des sociétés canadiennes avec l'aide de l'État.

**Aide à l'étude du matériel de défense.**—Au cours de l'année commençant en novembre 1965, le Canada a passé des contrats dont la valeur atteint approximativement